

QUATRE-VINGTIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT VINGT-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève
le mardi 28 novembre 2000 à 10 h 25

Président en exercice: S.E. M. J. MOLANDER (Suède)

Président: S.E. M. J. E. VEGA (Chili)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Ouverture de la session	1
Pouvoirs des représentants et observateurs	1
Election du bureau	2
Adoption de l'ordre du jour	3
Statut de membre:	3
a) Demande d'admission de la République du Bénin en tant que Membre de l'Organisation	3
b) Demande d'admission de la République de Slovénie en tant que Membre de l'Organisation	3
c) Demande d'admission de la République kirghize en tant que Membre de l'Organisation	3

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

<u>Table des matières: (suite)</u>	<u>Page</u>
Statut d'observateur:	5
a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République fédérale de Yougoslavie	5
b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Comité consultatif juridique afro-asiatique	5
Débat général:	
a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint	6
b) Déclarations des délégations	6

ANNEXE I - Allocution du Directeur général

ANNEXE II - Allocution du Directeur général adjoint

Point 1 de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le PRESIDENT PAR INTERIM déclare ouverte la quatre-vingtième session du Conseil.
2. Il fait savoir que, durant l'année où il a exercé la présidence du Conseil, l'Organisation l'a impressionné par la souplesse avec laquelle elle a répondu aux besoins spécifiques d'un si grand nombre de gouvernements dans des domaines aussi complexes, a servi les intérêts des migrants et a fait le meilleur usage de sa longue expérience. Si les gouvernements apprécient cette approche, ils sont également conscients du besoin pour l'OIM de ne pas perdre de vue son mandat central. Les six secteurs de services reflètent bien ce mandat central, ainsi que le large éventail des activités de l'Organisation. Il salue les efforts déployés par l'OIM pour encourager la coopération régionale, laquelle peut fournir une contribution importante aux questions migratoires à long terme.
3. Il appelle l'attention sur la nouvelle publication de l'OIM "Etat de la migration dans le monde en 2000", qui passe en revue les grandes tendances récentes de la migration et permet d'appréhender la complexité et l'incidence mondiale de ce phénomène. L'OIM doit selon lui continuer à entreprendre de telles analyses dans l'intérêt des décideurs et autres parties intéressées dans le domaine migratoire. Cela a été pour lui un grand plaisir d'accueillir le Directeur général en Suède en visite officielle, visite à l'occasion de laquelle des débats utiles ont jeté les bases d'une coopération future entre l'OIM et son Gouvernement.
4. Il loue le Secrétariat de l'OIM pour l'efficacité de son travail, en rendant hommage à la contribution dynamique du Directeur général adjoint. Enfin, il remercie les membres du bureau du Conseil, et en particulier le Vice-Président, M. Manuel Rodriguez-Cuadros du Pérou.
5. Le DIRECTEUR GENERAL remercie le Président sortant de ses services durant toute l'année et lui remet le médaillon de l'OIM.

Point 2 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

6. Le PRESIDENT PAR INTERIM demande au Conseil de noter que le Directeur général a examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres et les a jugés en bonne et due forme, et aussi qu'il a été informé des noms des observateurs des Etats non membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales participant à la session.
7. Le Conseil en prend bonne note.

Point 3 de l'ordre du jour

ELECTION DU BUREAU

8. Le PRESIDENT PAR INTERIM demande s'il y a des nominations pour la fonction de Président.

9. M. REYES (Colombie - GRULAC), appuyé par M. NORDMANN (Suisse), propose la nomination de S.E.M. J.E. Vega (Chili).

10. S.E. M. J. E. Vega (Chili) est élu à l'unanimité Président et prend la présidence.

11. Le PRESIDENT remercie les Membres de l'honneur qui lui est fait et rend hommage au Président sortant. Les pays d'Amérique latine reconnaissent le rôle important que joue l'OIM depuis sa création, il y a 50 ans. Les changements rapides qu'amène la mondialisation ont des incidences importantes sur la migration, et ce pour des raisons humanitaires, socioéconomiques, politiques et culturelles. Le monde court le risque de voir des masses de populations franchir des frontières internationales, avec des conséquences à la fois pour les pays qu'ils quittent et pour ceux qui les accueillent. Ces conséquences ne sont pas forcément négatives, dans la mesure où la diversité qui en résulte au sein des populations des pays d'accueil est une source de richesse culturelle et un facteur de développement. L'OIM offre la base d'une approche humanitaire et pratique aux problèmes de mouvements de masse, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants. Sa propre famille a bénéficié de l'aide de l'OIM et il ne sait donc que trop bien l'importance de cette Organisation en des temps difficiles. Il appelle particulièrement l'attention sur l'un des principaux défis auxquels l'OIM est confrontée – celui de la traite des êtres humains. Il lui semble difficile de croire qu'au début du vingt et unième siècle, cette forme de trafic continue de menacer la dignité et souvent la vie d'un si grand nombre de victimes. L'OIM doit tout mettre en œuvre pour éradiquer de telles pratiques.

12. M. FUTRAKUL (Thaïlande), appuyé par M. LAGOS (El Salvador), propose la nomination de S.E.M. I. Chowdhury (Bangladesh) en qualité de premier Vice-Président.

13. S.E.M. I. Chowdhury (Bangladesh) est élu à l'unanimité premier Vice-Président.

14. M. IRUMBA (Ouganda), appuyé par M. PALIHAKKARA (Sri Lanka), propose la nomination de S.E.M. M. Abbas (Egypte) en qualité de second Vice-Président.

15. S.E.M. M. Abbas (Egypte) est élu à l'unanimité second Vice-Président.

16. M. PETIT (France), appuyé par M. BUSIEGA (Kenya), propose la nomination de M. Borisovas (Lituanie) en qualité de Rapporteur.

17. M. Borisovas (Lituanie) est élu à l'unanimité Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(MC/2004/Rev.2)

18. Le PRESIDENT, constatant qu'aucune objection n'a été formulée, déclare que le Conseil souhaite adopter l'ordre du jour provisoire révisé (MC/2004/Rev.2).

19. L'ordre du jour est adopté.

Point 5 de l'ordre du jour

STATUT DE MEMBRE

a) Demande d'admission de la République du Bénin
en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2008, MC/L/991)

b) Demande d'admission de la République de Slovénie
en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2012, MC/L/992)

c) Demande d'admission de la République kirghize
en tant que Membre de l'Organisation
(MC/2017, MC/L/993)

20. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner les projets de résolution concernant les demandes d'admission en qualité de Membre, contenus dans les documents MC/L/991, MC/L/992 et MC/L/993.

21. Les projets de résolution relatifs à l'admission de la République du Bénin (MC/L/991), de la République de Slovénie (MC/L/992) et de la République kirghize (MC/L/993) en qualité de Membre de l'Organisation sont adoptés par acclamation.

22. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des représentants de la République du Bénin, de la République de Slovénie et de la République kirghize avaient été reçus et jugés en bonne et due forme, les invite à prendre place parmi les Etats Membres de l'Organisation.

23. Il invite ensuite les représentants des nouveaux Etats Membres à prononcer leur déclaration.

24. M. AMEHAN (Bénin) remercie les Etats Membres d'avoir admis son pays au sein de l'OIM, officialisant ainsi les relations qu'entretenaient déjà les deux parties. En raison de sa situation géographique, le Bénin est un pays de transit et de migration qui a grand besoin des

services de l'Organisation. C'est pourquoi il a confiance que sa qualité de Membre marquera le début d'une coopération fructueuse.

25. M. ZORE (Slovénie) exprime sa gratitude aux Etats Membres pour avoir admis son pays au sein de l'Organisation et au Directeur général et à son équipe pour leur soutien. La Slovénie se réjouit à l'idée de participer plus pleinement aux travaux de l'OIM. Elle coopère d'ailleurs aux travaux de l'Organisation depuis 1992. Au cours de l'année 2000, les activités déployées sur son territoire ont été particulièrement intenses: l'OIM a aidé à organiser et à financer le transport de réfugiés kosovars en Slovénie et, par la suite, leur retour au Kosovo. Il se dit convaincu que la qualité de Membre à part entière de la Slovénie renforcera et élargira cette coopération et contribuera à l'échange d'expériences et de connaissances dans le domaine de la migration.

26. M. SULTANOV (Kirghizistan) déclare que c'est à la fois un privilège et un honneur pour le Kirghizistan d'être admis au sein de l'OIM à l'aube du nouveau millénaire et à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation. Le Kirghizistan a manifesté son engagement en adhérant à la Convention de 1951 des Nations Unies relative au Statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, ainsi qu'à la Convention de l'OIT concernant les travailleurs migrants et a acquis en 1993 le statut d'observateur auprès de l'OIM. Depuis l'adoption du plan d'action lors de la Conférence de 1996 sur la CEI à Genève, un cadre institutionnel pour la gestion des flux migratoires a été instauré au Kirghizistan, et son pays jouit depuis lors d'un nouveau niveau de collaboration avec l'OIM sur le plan de la mise au point d'un système unifié de gestion des migrations et de programmes nationaux de migrations. Des mesures politiques, législatives et opérationnelles appropriées ont été prises et, depuis l'ouverture de la représentation de l'OIM à Bishkek en 1996, un programme de coopération technique a démarré en vue d'établir une commission gouvernementale pour la gestion des migrations et la mise sur pied de services indépendants de migration et de contrôle des frontières. Une stratégie nationale relative à la politique migratoire pour 1999-2001 a été approuvée. Un accent particulier a été mis sur la participation active des organisations non gouvernementales pertinentes, avec l'élaboration d'une stratégie de partenariat social. Une loi nationale sur la migration étrangère a été adoptée en 2000.

27. La création en 1997 du Centre de Bishkek pour la gestion des flux migratoires et la Conférence internationale qui s'est tenue au Kirghizistan en mai 2000 sur la politique migratoire de l'Asie centrale, du Caucase et des Etats voisins a renforcé la coopération régionale, et il faut espérer que le Centre jouira un jour d'un statut régional. Le projet pilote de l'OIM sur l'information et le contrôle des frontières à l'aéroport international de Bishkek a été un succès et des projets similaires sont envisagés à d'autres postes frontières. M. SULTANOV se réjouit également de l'action commune menée avec l'OIM pour le renforcement des capacités institutionnelles et en ressources humaines.

28. Les réalisations et les attentes du Kirghizistan seraient sans intérêt si elles ne visaient pas à améliorer la vie des personnes qui sont dans le besoin. C'est pourquoi il est fier de faire savoir qu'à ce jour, plus de 3.000 réfugiés tadjiks ont été rapatriés volontairement et que plus de 10.000 réfugiés tadjiks et afghans se sont installés et sont à présent intégrés dans le pays – le meilleur exemple de partenariat fructueux du Kirghizistan avec l'OIM.

Point 6 de l'ordre du jour

STATUT D'OBSERVATEUR

- a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République fédérale de Yougoslavie
(MC/2018, MC/L/1001)
- b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Comité consultatif juridique afro-asiatique
(MC/2011, MC/L/994)

29. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner les projets de résolutions relatifs aux demandes de représentation en qualité d'observateur, contenus dans les documents MC/L/1001 et MC/L/994.

30. Les projets de résolutions visant à accorder à la République fédérale de Yougoslavie (MC/L/1001) et au Comité consultatif juridique afro-asiatique (MC/L/994) le statut d'observateur aux réunions du Conseil sont adoptés par acclamation.

31. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des observateurs de la République de Yougoslavie et du Comité consultatif juridique afro-asiatique avaient été reçus et jugés en bonne et due forme, les invite à prendre place à la table des observateurs.

32. Il invite ensuite les nouveaux observateurs à prononcer leur déclaration.

33. M. BRANKOVIC (République fédérale de Yougoslavie) remercie les Etats Membres d'avoir accepté son pays en qualité d'observateur. Il exprime également ses remerciements au Directeur général et à son personnel pour l'aide qui a été apportée à son pays à cette occasion. Son pays a manifesté un intérêt particulier pour les travaux de l'OIM depuis sa création. Son Gouvernement s'engage à soutenir l'Organisation sans réserve et se réjouit de la coopération future entre les deux parties.

34. Mme ABOULNAGA (Egypte), s'exprimant au nom de l'actuel Président du Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC), remercie le Conseil d'avoir accordé à l'AALCC le statut d'observateur à l'OIM. Le Secrétaire général de l'AALCC, M. Wafik Zaher Kamil, a tenu récemment des consultations avec diverses organisations internationales, dont l'OIM, et un accord de coopération entre l'AALCC et l'OIM a été signé en octobre 2000. Cet accord a été mis en œuvre par l'octroi du statut d'observateur à l'AALCC et permettra dorénavant au Secrétaire général de l'AALCC d'assister à des réunions de l'OIM et vice versa. Elle assure le Conseil de la détermination de l'AALCC à travailler étroitement avec l'OIM en vue d'explorer les domaines de coopération qui pourraient être bénéfiques pour les mouvements de migrants et les travailleurs de migrants dans les pays de destination et d'accueil qui sont membres de l'AALCC.

35. Le DIRECTEUR GENERAL souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et aux nouveaux observateurs, qui représentent tous des régions où les besoins migratoires et donc les besoins d'intervention de l'OIM sont en hausse.

Point 7 de l'ordre du jour

DEBAT GENERAL

a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint
(MICEM/8/2000, MICEM/9/2000, MC/L/996)

36. Le DIRECTEUR GENERAL prononce une déclaration dont le texte intégral est joint au présent procès-verbal (Annexe I).

37. Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT prononce une déclaration dont le texte intégral est joint au présent procès-verbal (Annexe II).

b) Déclarations des délégations

38. Le PRESIDENT invite le Conseil à faire part de ses observations générales sur les déclarations du Directeur général et du Directeur général adjoint. Il demande aux orateurs de centrer leur intervention sur les points évoqués dans ces déclarations.

39. Tous les délégués qui prennent la parole souhaitent la bienvenue aux nouveaux Membres et aux nouveaux observateurs, en faisant pour la plupart observer que l'expansion de l'Organisation reflète la croissance continue des questions migratoires dans le monde. Ils félicitent également le Directeur général et le Directeur général adjoint de leur allocution d'ouverture.

40. M. NORDMANN (Suisse) félicite l'OIM pour son "Etat de la migration dans le monde en 2000" et pour le travail accompli durant l'année écoulée. La Suisse ????? Les autorités suisses se félicitent de la bonne entente et de la collaboration qu'ils ont entretenues avec l'OIM en 2000 et M. Nordmann mentionne en particulier l'appui substantiel apporté par le Bureau de l'OIM à Berne aux autorités suisses dans la mise en œuvre de ses programmes de retour, en particulier à destination du Kosovo. Le retour des migrants qui n'ont plus besoin de protection et le retour des personnes dont la demande d'asile a été rejetée constituent souvent une difficulté pour les pays hôtes. L'OIM doit continuer à jouer un rôle important dans ce domaine, notamment à l'égard du Kosovo.

41. Il fait part des préoccupations de la Suisse à propos de certains programmes de l'Organisation prévus pour 2001, qui semblent ne pas être en conformité avec le mandat de base de l'Organisation. S'agissant des personnes déplacées à l'intérieur des frontières, la Suisse a déjà demandé à ce que soit mise en œuvre une politique de l'OIM qui soit acceptable pour tous les Etats Membres. L'appui aux programmes de caractère général, exception faite de l'aide aux opérations humanitaires d'urgence, et les programmes relatifs à la santé en contexte migratoire devraient être révisés pour en assurer la conformité avec le mandat de l'Organisation. La pertinence d'autres programmes, en particulier le Programme allemand de dédommagement du travail forcé, devrait également être reconsidérée et des priorités et des objectifs devraient être définis de façon à veiller à ce que ces programmes soient limités dans la durée et ne grèvent pas trop lourdement les capacités administratives de l'Organisation.

42. Au sujet du budget pour 2001, il estime que l'OIM n'a pas suffisamment tenu compte des fluctuations des taux de change et qu'elle a donc établi un budget surévalué. Les programmes prévus pourraient peut-être être mis en œuvre à un coût moindre que celui envisagé, ce qui permettrait de réduire le niveau de la partie opérationnelle du budget de 2001.

43. La situation en ce qui concerne les contributions assignées restant dues est encore et toujours une source de préoccupations. La défaillance des Etats débiteurs a des conséquences lourdes sur l'efficacité de l'OIM et oblige les Etats Membres à compenser les déficits ainsi causés. Il espère que l'augmentation proposée de 5 % de la partie administrative du budget conduira à une amélioration des paiements en retard.

44. Il se dit heureux d'annoncer qu'à partir de janvier 2001, la Suisse mettra un expert associé à la disposition de l'OIM dans le cadre d'un programme de longue durée. En outre, son pays apportera une contribution additionnelle à l'Organisation pour faire en sorte que la célébration de son 50^{ème} anniversaire permette d'attirer davantage l'attention sur l'importance des questions migratoires. Enfin, il réitère le soutien permanent des autorités suisses à l'Organisation.

45. M. DEMBRI (Algérie) déclare que la migration a pris une dimension internationale au cours du 19^{ème} siècle, avec la création d'empires coloniaux, et que cette migration s'est pour ainsi dire institutionnalisée jusqu'au jour où les anciennes colonies ont acquis leur indépendance. A la suite du boum économique qu'ont connu les pays industrialisés dans les années 1960 et 1970 et de la forte demande de ces derniers pour une main-d'œuvre à bon marché en provenance des pays ayant récemment acquis leur indépendance, cette tendance a été codifiée par de nombreux accords bilatéraux portant sur les travailleurs migrants. Avec la fin de la guerre froide et le triomphe de l'économie de marché, les pays en développement ont été témoins d'une augmentation des conflits politiques et militaires, souvent d'origine ethnique ou sous-tendus par des revendications territoriales, ainsi que de graves crises économiques dues à des programmes drastiques de restructuration rendus nécessaires par les lois du marché, qui ont été une source de paupérisation et de chômage. Ces deux tendances, aggravées par la traite et le travail forcé, ont occasionné une énorme augmentation de la migration. Il lui paraît essentiel de bien comprendre les causes profondes de ce phénomène si l'on veut trouver des solutions appropriées pour les pays d'origine, de transit et de destination.

46. L'Algérie se félicite de l'action menée par l'OIM pour répondre aux besoins des migrants et venir en aide aux gouvernements dans la gestion des flux migratoires. L'OIM doit continuer à développer sa coopération avec les pays concernés, en particulier ceux de l'hémisphère Sud, le cas échéant au moyen d'une coopération avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et par l'intermédiaire d'enceintes internationales compétentes, comme le sommet de l'OUA en Zambie en 2001 et la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, devant se tenir en Afrique du Sud. L'OIM doit suivre étroitement les activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour veiller à ce que la libre circulation ne s'applique pas seulement aux biens et aux services, mais aussi aux êtres humains. Des solutions s'imposent pour les problèmes de développement des pays africains s'il y a une volonté réelle d'obtenir des retours volontaires et de permettre la réintégration des migrants. L'OIM doit accroître sa coopération avec l'OUA et les organisations africaines sous-régionales afin d'orienter son assistance aux niveaux régional et national. Il faut revoir la coopération Nord-Sud,

notamment dans le cadre d'EURO-MED, de façon à tenir compte des flux migratoires croissants. Il prie instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'adhésion des nouveaux Etats Membres à l'OIM, en particulier en provenance de l'Afrique, reflète la nécessité des services offerts par l'Organisation.

47. L'Algérie, dont les flux migratoires sont considérables en raison de sa situation géographique, poursuit ses efforts pour mettre en œuvre une politique migratoire saine. Depuis l'adhésion de son pays en qualité de Membre de l'OIM en 2000, la coopération avec l'OIM a trouvé un nouvel élan: le Directeur général a récemment rendu visite à son pays et l'OIM devrait prochainement disposer d'une représentation à Alger. L'Algérie est en outre un participant actif aux mécanismes de coopération régionale de l'OIM, notamment dans la partie Ouest de la Méditerranée.

48. Enfin, M. DEMBRI appelle l'attention sur les conditions effroyables régnant dans les territoires palestiniens occupés. Israël continue de dénier au peuple palestinien les droits humains les plus élémentaires et viole chaque jour les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a pris position à ce sujet, position qui a été corroborée par le Comité économique et social des Nations Unies. Il propose que l'OIM prenne elle aussi position en condamnant la politique israélienne à l'égard du peuple palestinien.

49. M. ROTHEN (Allemagne) déclare qu'en 2000, l'OIM a une nouvelle fois été pour le Gouvernement allemand un partenaire très apprécié et des plus fiables. L'Organisation a mis en œuvre avec succès les programmes allemands en faveur du retour volontaire des demandeurs d'asile déboutés, qui se sont révélés particulièrement efficaces dans la mesure où ils ont permis le retour volontaire des réfugiés de Bosnie-Herzégovine et du Kosovo: durant la seule année 2000, quelque 64.000 réfugiés de ces deux régions ont décidé de rentrer volontairement dans leur pays d'origine grâce à l'appui financier rendu possible par ces programmes. Il convient de souligner une fois encore que les autorités allemandes responsables du rapatriement des réfugiés étaient déterminées à donner la priorité aux retours volontaires, et l'OIM mérite d'être remerciée pour avoir géré ces programmes avec tant de diligence. Pour ces raisons, l'Allemagne continuera non seulement de financer ses programmes au niveau élevé actuel, mais envisage même une légère augmentation de ses financements pour 2001.

50. A propos de la partie administrative du budget, l'Allemagne considère toujours que la croissance nominale zéro appliquée par l'OIM au cours des cinq dernières années doit rester le principe directeur pour les quelques années à venir, mais elle a accepté le fait que les tâches auxquelles l'OIM sera confrontée au cours de l'année prochaine exigent un financement complémentaire et elle est donc prête à accepter une augmentation exceptionnelle de la partie administrative du budget pour 2001. Il faut espérer que ce geste de compréhension des besoins de l'OIM permettra à l'Organisation de revenir à la croissance nominale zéro en 2002 et dans les années suivantes.

51. Sa délégation apprécie vivement le fait que l'OIM se prépare à devenir un partenaire encore plus important pour l'Allemagne qu'elle ne l'a déjà été jusqu'ici, grâce à son rôle nouveau de partenaire dans le traitement des demandes de dédommagement du travail forcé sous le régime nazi. Le calcul de base de ces dédommagements a été effectué conjointement par le Gouvernement allemand et un certain nombre d'entreprises allemandes afin de marquer leur responsabilité historique et morale dans la sujétion d'un grand nombre de personnes au travail forcé. Un fonds a donc été constitué pour permettre le paiement rapide des sommes versées à titre de dédommagement, dans le cadre légal de la Fondation "Mémoire, Responsabilité et Avenir", qui a officiellement vu le jour en août 2000. L'OIM a ainsi été invitée à jouer le rôle d'organisation partenaire de la Fondation pour traiter une catégorie particulière de demandes. Sa délégation est convaincue que l'OIM s'acquittera de cette tâche avec la même excellence que celle qu'elle a manifestée dans d'autres activités.

52. M. NOIRFALISSE (Belgique) relève que le Directeur général et le Directeur général adjoint ont soulevé, dans leurs déclarations, certains des éléments de base requis pour une perception globale de la migration, telle que le renforcement de la capacité des pays à gérer les flux migratoires, notamment dès leur origine, ainsi que la nécessité pour toute organisation multilatérale concernée de prendre en compte les problèmes migratoires et de faire appel à l'expertise de l'OIM afin de traiter efficacement de problèmes aussi épineux que ceux du racisme, de la situation des pays les moins avancés, de la pandémie du sida et de l'avenir de l'Afrique, ce continent étant désormais considéré comme l'une des priorités de l'OIM. La Belgique est impatiente de participer en qualité de partenaire aux programmes qui seront mis sur pied à cet effet, notamment en ce qui concerne le retour de nationaux africains qualifiés.

53. En manifestant son soutien pour la recommandation d'augmentation de la partie administrative du budget de 5 % en 2001, la Belgique exprime sa confiance de voir l'OIM rester fidèle à son souci d'économie. Si les revenus discrétionnaires doivent être utilisés plus largement comme capital d'amorçage des programmes dans les pays en développement et en transition, il faut espérer qu'elle gardera un maximum de flexibilité dans l'allocation des fonds ainsi concernés. L'OIM est devenue une organisation de concentration de l'aide publique multilatérale belge au développement, bénéficiant notamment d'une programmation pluriannuelle des contributions volontaires de la Belgique. Cette approche novatrice est destinée à permettre à l'Organisation une plus grande prévisibilité de la disposition de ses ressources.

54. La Belgique souhaite également faire de l'OIM son partenaire privilégié dans de nombreux autres domaines, en considération du besoin réel de répondre aux demandes des victimes du nazisme, de combattre la traite des migrants et de répondre au nombre croissant de demandes d'asile en Belgique – 5.000 pour le seul mois d'octobre 2000 -, qui a conduit le Gouvernement belge à réformer sa politique d'asile de façon à accélérer la procédure de demande et de fournir aux demandeurs une aide matérielle (logement, nourriture, soins médicaux) au lieu d'une assistance financière. Parallèlement, le Gouvernement favorisera les retours volontaires et cette politique sera liée à un effort de réintégration durable et au développement des pays d'origine et de transit.

55. La Belgique a une excellente expérience de coopération avec l'OIM dans le cadre des programmes de retour de Kosovars, qui sont 2.644 à avoir bénéficié d'une protection temporaire en Belgique et qui ont ensuite été rapatriés par l'OIM, laquelle a également aidé ces personnes à

reconstruire leur logement. L'aide financière belge permet également à l'OIM de mener des campagnes d'information dans certains pays d'origine afin de décourager les migrations clandestines vers la Belgique.

56. M. NOIRFALISSE tient également à faire état des liens croissants entre l'OIM et l'Union européenne. La Commission européenne utilise pleinement sa nouvelle capacité d'initiative dans le domaine migratoire, et la Belgique, qui exercera la présidence de l'Union au cours du second semestre de 2001, est consciente de cette nouvelle dimension fondamentale. Elle attache une grande importance aux missions toujours en évolution de l'OIM et à la qualité de sa coopération.

57. M. ABBAS (Egypte) déclare que son Gouvernement est convaincu de la nécessité d'un budget adéquat et sain pour permettre à l'OIM d'accomplir ses tâches et souscrit donc à la proposition d'augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001. Sa délégation se réjouit des ressources accrues allouées à l'Afrique dans le Programme et Budget pour 2001: selon la distribution géographique de la partie opérationnelle du budget, l'Afrique est devenue le deuxième plus important bénéficiaire après l'Europe et elle est la seule région à bénéficier d'une augmentation des ressources allouées pour l'année 2000. A ce propos, l'Egypte attache une importance particulière au cadre de politique générale de l'OIM à l'égard de l'Afrique subsaharienne.

58. Le niveau actuel de coopération entre l'Egypte et l'OIM est très satisfaisant. Un projet pilote relatif à la formation et à la sensibilisation aux problèmes d'asile et de migration en Egypte a été mis en œuvre en 2000, et un accord portant sur un système intégré d'information sur les migrations a récemment été signé au Caire entre l'OIM et le Ministère égyptien de la main-d'œuvre. La prochaine étape sera la mise en œuvre du projet relatif à la formation et aux microcrédits accordés aux expatriés égyptiens de retour au pays. La prochaine visite du Directeur général au Caire et la signature d'un accord de coopération entre l'OIM et la Ligue arabe rendront indubitablement un nouvel élan au renforcement de la coopération entre l'Egypte et l'OIM, et à ce propos, il se félicite des décisions récentes de cette dernière de soutenir et de renforcer encore son Bureau du Caire.

59. La migration internationale est devenue un phénomène mondial, faisant intervenir un large éventail de pays et différentes catégories de migrants, ce qui exerce une influence profonde sur les relations internationales. L'OIM a donc un rôle de plus en plus important à jouer pour faire face aux nouveaux défis et aux vagues de mouvements migratoires occasionnés par les catastrophes naturelles, l'escalade des conflits, les violences et autres situations d'urgence. La communauté internationale dans son ensemble est invitée à faciliter les efforts déployés pour atténuer les souffrances des peuples dans la détresse et aider les migrants à recouvrer leurs droits fondamentaux.

60. A ce propos, il se sent obligé de faire référence à la tragédie que vit le peuple palestinien, actuellement confronté à l'agression d'Israël, en violation non seulement des normes et des principes du droit international, mais aussi de ses propres obligations aux termes des dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. L'examen de cette grave situation s'accorde pleinement avec les questions dont doit débattre le Conseil. La tragédie et l'injustice que vit le peuple palestinien et la violation par Israël des droits fondamentaux des palestiniens, notamment leur droit à l'autodétermination et à un Etat

indépendant, imposent à la communauté internationale de venir en aide au peuple de la Palestine occupée.

61. M. RAMEL (Philippines) déclare que sa délégation souscrit à la recommandation d'augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001, pour autant qu'il soit clairement entendu que cette partie du budget pour 2002 sera établie sur la base d'une croissance nominale zéro. Les Philippines souscrivent également à la proposition d'allouer un montant additionnel d'un million de dollars prélevé sur les revenus discrétionnaires pour l'élaboration de projets de migration en faveur des Etats Membres en développement et en transition, sur la base d'une répartition régionale équitable et sans préjudice des fonds qui auraient déjà été réservés à cet effet.

62. A propos de la nomination des vérificateurs externes des comptes de l'OIM pour la période 2001-2003, sa délégation serait reconnaissante aux Etats Membres de bien vouloir examiner favorablement l'offre de la Cour des comptes des Philippines, en tenant compte de l'information contenue dans une note qui a été distribuée antérieurement. Un représentant de la Cour des comptes des Philippines est présent pour répondre aux questions ou fournir tout complément d'information éventuelle.

63. Sa délégation a pris note avec satisfaction du document MC/INF/245, portant sur la traite des êtres humains. Les Philippines saluent l'engagement de l'OIM dans le cadre des projets de lutte contre la traite, celle-ci constituant un réel motif de préoccupation non seulement pour les pays d'origine, de transit ou de destination, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. L'OIM mérite d'être encouragée à coordonner son action avec celle des institutions des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et de la société civile afin de poursuivre une approche globale, holistique et rentable, portant notamment sur la prévention, sur la protection et la réadaptation des victimes, et sur la poursuite des trafiquants.

64. M. BEKE DASSYS (Côte d'Ivoire) déclare que son pays, qui est devenu Membre à part entière de l'Organisation en juin 2000, est parfaitement conscient du rôle éminent de l'OIM dans un monde où les pays en développement ploient sous les contraintes économiques, sociales et politiques qui sont à l'origine même des migrations. La Côte d'Ivoire accueille traditionnellement les migrants qui fuient les conflits sévissant dans un certain nombre de pays africains. Cette volonté d'hospitalité, qui se traduit par une population comptant 40 % d'étrangers, a été réaffirmée par le nouveau président de la République lors de son discours d'investiture.

65. La nécessité de mettre de l'ordre dans les flux migratoires et d'assurer la protection tant juridique qu'effective des migrants devient impérieuse face à la mondialisation et à la raréfaction des biens et des services dans les pays en développement. C'est pourquoi sa délégation se félicite de la réunion interrégionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine, qui s'est tenue à Dakar en octobre 2000, et qui, dans sa Déclaration, a reconnu le manque d'information sur les migrations et recommandé l'établissement d'observatoires et la collecte de données pertinentes.

66. Son pays, qui a récemment créé un office de l'immigration et de l'émigration, a besoin de programmes spécifiques et se réjouit à ce titre du document-cadre de politique migratoire pour l'Afrique subsaharienne, espérant pouvoir coopérer avec l'Organisation dans ce cadre. Il appuie également la proposition d'augmentation de la partie administrative du budget. En conclusion, il se réjouit de la coopération de l'OIM avec d'autres organisations internationales telles que l'OIT et le HCR, à la veille de fêter son 50^{ème} anniversaire, ce qui est un signe d'ouverture et de quête d'harmonisation des politiques humanitaires.

67. M. HEINEMANN (Pays-Bas) voit dans la croissance de l'Organisation en termes de Membres au cours de la dernière décennie la reconnaissance de l'importance prise par l'Organisation au sein de la communauté internationale. Cela est dû au fait que les mouvements de populations et les problèmes qu'ils occasionnent sont désormais bien connus du monde entier, à l'instar des déplacements à grande échelle qui ont eu lieu à la suite d'événements récents tels que l'ouragan Mitch, et les événements du Kosovo et du Timor oriental. Dans ces crises majeures, l'OIM a joué un rôle très efficace et a été un gestionnaire constructif. Seuls des efforts concertés et la coopération de la communauté internationale permettent de faire face aux problèmes résultant de tels mouvements de population. Le fait que la migration apparaisse désormais aux yeux de bon nombre de pays comme un problème de plus en plus complexe et revêtant une importance croissante au plan politique a permis de comprendre que les mesures à prendre dans ce domaine devaient avoir une large portée si l'on voulait relever efficacement les défis migratoires. C'était donc des approches régionales et internationales que l'on pouvait le plus raisonnablement espérer les solutions durables attendues.

68. A l'instar de nombreux autres pays, les Pays-Bas souhaiteraient voir s'imposer un régime migratoire ordonné et légal, convaincus que le transfert volontaire et en sécurité des migrants et des rapatriés, qui constitue une fonction centrale traditionnelle de l'OIM, profite non seulement aux migrants eux-mêmes, mais aussi aux pays d'origine et d'accueil. C'est pourquoi son pays est favorable à la proposition de l'OIM portant sur les "rencontres de petits groupes de pays", devant permettre à plusieurs pays de différentes régions de se réunir pour débattre de problèmes liés à la migration et trouver des solutions durables dont toutes les parties auraient à tirer profit.

69. S'agissant du budget de l'OIM pour 2000, l'Administration mérite d'être félicitée pour avoir résorbé le déficit de plus de 30.000 dollars qu'accusaient les rapports financiers de 1999 dans le cadre du budget des opérations. Pour lui, cela témoigne de l'engagement de l'Organisation pour une discipline financière stricte et de sa volonté de ne procéder à de nouvelles activités qu'à la condition qu'elles aient été dûment inscrites dans le budget et bénéficié d'un financement intégral. L'augmentation de la partie administrative du budget de 2001 au terme de 5 années de croissance nominale zéro doit être une exception, pour répondre aux besoins clairement identifiés par l'OIM. Sa délégation peut souscrire à l'allocation accrue de revenus discrétionnaires dans le cadre de projets et d'activités en faveur d'Etats Membres en développement ou en transition, et aussi pour soutenir les efforts tendant à trouver une solution systématique à l'utilisation des excédents dégagés par le budget administratif, lequel doit être établi sur le modèle du système des Nations Unies.

70. Le problème persistant des contributions assignées restant dues, qui mettent en péril la capacité de l'OIM à réaliser ses programmes n'a malheureusement pas encore été résolu, en dépit des paiements considérables d'arriérés effectués par le Kenya et l'Angola, et des paiements

partiels effectués par d'autres Etats Membres. L'Administration doit être encouragée à renforcer encore ses efforts pour négocier des plans de remboursement avec les Etats Membres en retard de paiement, et ces derniers doivent être instamment priés de tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs obligations.

71. Il se félicite du document d'information de l'OIM sur la traite des êtres humains et des efforts déployés pour faciliter le retour des victimes de trafiquants dans leur pays d'origine.

72. Sa délégation se félicite du rôle joué par l'OIM pour faciliter le retour volontaire de ceux qui n'ont pas obtenu le permis de résident aux Pays-Bas et de ceux qui, tout en ayant obtenu ce permis, ont préféré retourner dans leur pays d'origine. Le Bureau de l'OIM à La Haye a considérablement élargi ses activités par rapport à l'année précédente. En conclusion, il déclare que son pays a récemment décidé de financer d'autres projets de l'OIM au Maroc, en Azerbaïdjan et en Géorgie, et que de nouvelles propositions de projets pour 2001 sont actuellement à l'étude.

La séance est levée à 13 h.

Annexe I

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

Salutations aux délégations

Félicitations aux nouveaux membres du Bureau

Bienvenue aux nouveaux Etats Membres et observateurs

Réalisations de l'année 2000

1. L'OIM a poursuivi son expansion en 2000. Le nombre de Membres, les niveaux de financement des opérations, le nombre de bureaux et de projets sont tous en hausse. De plus en plus, les gouvernements en viennent à considérer la migration comme une question politique d'importance primordiale et l'OIM comme une pièce essentielle du mécanisme de gestion des migrations. A ce propos, j'aimerais mentionner brièvement ici quelques-unes des réalisations les plus significatives de cette année.

2. En Afrique, nos efforts de gestion des migrations au niveau régional portent leurs fruits. Le dialogue sur la migration en Afrique australe, que nous devons à notre respecté collègue feu Shun Chetty, à qui je rends ici hommage pour le travail accompli, est désormais sur les rails. En liaison avec des organisations partenaires, le MIDSA vient de mener avec succès un forum des pays de la SADC à Mbabane. Premier d'une longue série d'activités prévues dans le domaine du renforcement du potentiel de la région, ce séminaire était consacré à la migration, à l'intégration et à la gestion des frontières.

3. En octobre, les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest ont lancé à Dakar un nouveau processus de gestion des migrations pour la région de la CEDEAO. La Déclaration de Dakar contient un ambitieux agenda de formation, d'assistance technique, de lutte contre la traite et de mesures dans les domaines de la santé et de la gestion des situations résultant de conflits. Cette Déclaration atteste de la prise de conscience croissante en Afrique que la migration, et en particulier la migration forcée, pèse d'un poids énorme sur les sociétés en développement et exige des mesures vigoureuses.

4. Pour appuyer les efforts de développement des Etats africains par l'intermédiaire de la migration de retour de leurs nationaux qualifiés résidant à l'étranger, l'OIM prépare activement une nouvelle phase de son Programme de retour de nationaux africains qualifiés. Un séminaire consacré au RQAN aura lieu le mois prochain nous l'espérons au Gabon pour déterminer si cet important effort de développement doit se poursuivre l'année prochaine.

5. Des membres du personnel de l'OIM spécialisés dans la gestion des situations résultant de conflits sont présents en Guinée Bissau, en Angola et dans d'autres pays ravagés par la guerre. Nous nous tenons prêts à venir en aide à l'Afrique à la fois pour panser ses plaies et pour favoriser la reprise de relations migratoires normales entre les nations. Mes consultations avec le Secrétaire général de l'OUA à Addis Abeba le mois dernier m'ont convaincu de l'importance

qu'est en train de prendre la question des migrations dans tout le continent. Et comme vous le savez, l'arrivée de nouveaux Membres renforce rapidement la base institutionnelle déjà solide de l'OIM en Afrique.

6. En Asie, où l'OIM reste relativement plus discrète que le besoin de gestion des migrations ne le voudrait, nous faisons des progrès. Grâce à la Déclaration de Bangkok de 1999, les questions de migration bénéficient d'une attention renouvelée dans les pays signataires.

7. L'Indonésie, par exemple, a accueilli cette année la réunion du Processus de Manille, une rencontre qui exigeait des efforts immédiats pour renforcer la capacité des Etats Membres à faire face aux migrations irrégulières et à la traite. L'OIM a conclu un accord détaillé avec l'Indonésie pour la fourniture de services de migration et a ouvert des bureaux dans ce pays. Les nouvelles relations que nous avons nouées avec l'Indonésie revêtent une importance clé pour l'efficacité de notre action au Timor.

8. La République populaire de Chine a l'intention de nouer de meilleurs contacts avec l'OIM. Déployant déjà de sérieux efforts pour faire obstacle à l'introduction clandestine de migrants chinois, la Chine a l'intention de collaborer avec l'OIM sur ce plan et sur d'autres scènes de la migration également. La République de Corée revoit en ce moment sa politique de migration de main-d'œuvre et a sollicité l'aide de l'OIM. Le Japon, qui est depuis longtemps l'un des plus importants défenseurs des programmes de l'OIM dans le monde, continue de s'en remettre à notre organisation dont elle sollicite l'aide pour les défis migratoires qui se posent à la région Asie/Pacifique.

9. Tant l'Asie du Sud que l'Asie du Sud-Ouest nourrissent de sérieuses inquiétudes sur le plan migratoire. L'OIM s'attache à devenir plus active dans cette région du monde également. Nous avons signé un accord de coopération avec le Pakistan. Le Directeur général adjoint s'est rendu au Bangladesh et au Sri Lanka pour y examiner de nouveaux projets. Nous explorons la possibilité d'une assistance au Bhoutan et au Népal afin de renforcer les capacités de ces deux pays et de progresser dans la voie d'une solution à leurs problèmes bilatéraux. Nos efforts de coopération avec l'Inde se poursuivent.

10. Dans l'intérêt de la coordination des questions d'asile et de gestion des migrations dans toute l'Asie, les Consultations Asie/Pacifique ont conclu ce mois-ci leur conférence annuelle en approuvant un ambitieux programme de débats pour l'année 2001.

11. Dans l'hémisphère occidental, où l'approche régionale a d'abord été mise en œuvre, ce mode d'approche de la gestion des migrations est en plein essor. Avec l'OIM comme principal partenaire de mise en œuvre des gouvernements et avec la participation active des ONG, le Processus de Puebla gagne chaque année en efficacité et s'enracine de plus en plus. Dans ce cadre, notre responsabilité porte sur la gestion du secrétariat virtuel et sur celle de bon nombre des activités de programme voulues dans le cadre du Processus.

12. Au cours de l'année écoulée, les Conférences de Lima et Buenos Aires ont permis d'aller de l'avant dans la mise en place d'un organe consultatif sud-américain comparable à celui de Puebla. Le Sommet des Amériques a adopté le thème de la migration, ce qui conduit à espérer, à terme, la mise sur pied d'un mécanisme de gestion des migrations à l'échelle de l'hémisphère.

Cette semaine même, une première réunion se tient à St-Domingue pour évaluer l'intérêt que suscite la création d'un processus régional à l'échelle des Caraïbes.

13. Comme l'hémisphère occidental reste relativement épargné par les guerres et les conflits, l'OIM a concentré ses efforts, avec un succès notoire, dans les secteurs du renforcement de potentiel, de la formation et de l'orientation. En Colombie, malheureusement, la violence reste d'actualité. L'OIM a entrepris des programmes majeurs en faveur des personnes déplacées dans ce pays. Nous étudions aussi comment aider les pays voisins directement concernés. Nous nous tenons prêts à intervenir si on nous le demande.

14. Plus près de Genève, je suis en mesure de rendre compte de nouvelles activités très prometteuses. Notre souhait d'aider les nations de la partie occidentale de la Méditerranée à gérer leur dynamique migratoire a suscité des réactions encourageantes. Grâce à des fonds de l'Union européenne, le Siège et le bureau de l'Organisation à Rome ont tenu en septembre un séminaire régional en Tunisie, consacré à l'exploration des possibilités de coopération entre les pays du Maghreb et ceux de la rive opposée de la Méditerranée. Prochainement, l'OIM a l'intention d'ouvrir des bureaux ou de lancer des programmes à Tunis, Alger et Rabat, avec la perspective de disposer à cet effet d'un financement consistant.

15. En Europe du Sud-Est, nous avons des programmes substantiels en cours de réalisation au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Albanie et en République fédérale de Yougoslavie, et des activités significatives dans presque chaque pays de la région. Nous espérons que les changements intervenus à Belgrade offriront de nouvelles possibilités quant au pacte de stabilité et nous nous tenons prêt à coopérer sans réserve dans ce cadre.

16. Dans l'ex-Union soviétique, nous nous sentons encouragés par la mise sur pied, cette année, d'un nouveau mécanisme de suivi de la Conférence de Genève de 1996. Nous avons l'intention de poursuivre notre effort déterminé de renforcement de potentiel dans toute la région. Nous centrerons plus précisément notre attention sur les trois pays de la Transcaucasie à l'occasion d'une réunion qui doit se tenir au début de l'année prochaine en vue de forger de nouvelles relations d'entraide migratoire entre les gouvernements des pays du Caucase et ceux de l'Europe occidentale.

17. Dans la sphère de l'Union européenne, nous sommes heureux de soutenir la démarche pionnière de certains gouvernements qui souhaitent faciliter l'immigration de main-d'œuvre régulière dans leur pays, une démarche qui peut servir tout autant à répondre à leurs besoins immédiats sur le marché du travail et à soutenir la croissance et les efforts de développement des pays exportateurs de cette main-d'œuvre. Je pense ici spécialement à l'initiative "Green Card" allemande et au programme italien de formation et d'intégration en faveur des travailleurs migrants albanais.

18. De plus en plus de gouvernements européens se tournent vers l'OIM en vue d'obtenir son aide dans le domaine de l'intégration des migrants, notamment dans les campagnes d'information publique destinées à combattre les sentiments xénophobes dans les communautés d'accueil – une question qui figure en bonne place à l'ordre du jour de la Communauté européenne pour ce qui concerne la saine gestion des migrations.

19. Au Moyen-Orient, l'OIM a consenti d'emblée un effort concerté pour se tenir prête à relever les défis migratoires auxquels un accord de paix donnera forcément lieu. En consultation avec le Gouvernement israélien, nous avons envoyé un expert pour commencer à mettre au point des propositions de solutions avec l'Autorité palestinienne. Comme chacun d'entre vous, l'OIM déplore la nouvelle éruption de violence qui a entraîné un ajournement de cette activité.

20. Le Moyen-Orient reste néanmoins une zone de croissance potentielle majeure pour l'OIM. Dans deux semaines, je me rendrai au Caire pour y signer un accord de coopération avec le Secrétaire général de la Ligue arabe. Le Gouvernement syrien nous a récemment donné l'autorisation d'ouvrir un bureau à Damas.

21. Nous venons de signer les documents consacrant une nouvelle activité substantielle de programme en Egypte. Le Système intégré de gestion des migrations, financé par l'Italie, aidera le Gouvernement égyptien à mettre en place des mécanismes plus efficaces de collecte, d'analyse et de dissémination de données.

Services et activités essentiels de l'OIM

22. Ce bref et incomplet passage en revue vous montre ce qu'ont accompli mes collègues tout au long de cette année. J'aurais pu citer beaucoup d'autres activités pour vous en persuader. J'ai volontairement présenté les choses d'un point de vue géographique pour souligner à la fois la portée mondiale de l'OIM et le rôle moteur de ses missions sur le terrain. Le fait que nos équipes hors Siège qui jouissent d'une grande indépendance aient si bien réussi à déterminer les besoins des migrants et des gouvernements et à y répondre atteste bien du succès de notre politique de décentralisation.

23. J'aurais pu vous présenter notre action selon un découpage fonctionnel, en passant en revue les différents secteurs de services. Cette approche me permettrait de faire valoir un autre point que je tiens à souligner – à savoir que chacun de nos six secteurs de services a joué un rôle dans la croissance de l'Organisation en 2000. Nos spécialistes des transports, de la santé dans le contexte migratoire, du renforcement de potentiel, de l'information, de l'aide au retour et de la lutte contre la traite ont configuré le profil et contribué à asseoir la crédibilité dont nous avons besoin pour susciter de nouveaux soutiens.

24. L'année 2000 a également vu l'apparition et le renforcement d'une nouvelle série d'activités classées sous le titre "services aux migrants des diasporas". Cette année, notre action portant sur le volet migrations des élections au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, de même que les efforts de même type déployés précédemment, au Timor notamment, nous ont permis d'acquérir un savoir-faire reconnu dans l'organisation d'élections depuis l'étranger.

25. Un autre exemple de "services aux migrants des diasporas" est le Programme allemand de dédommagement du travail forcé. Il s'agit d'un programme vaste et mobilisateur dont la bonne conduite aidera nos partenaires allemands à régler une question épineuse et à apporter un certain soulagement à bon nombre de ces migrants mêmes, aujourd'hui citoyens de presque tous les pays que vous représentez ici, en faveur desquels l'OIM a été créée, il y a presque 50 ans.

26. Les situations d'urgence requièrent une mention spéciale. L'OIM s'enorgueillit de sa capacité de réaction rapide. Mis à part les questions d'argent, c'est souvent le travail accompli par l'OIM dans les situations de crise qui nous a permis de prendre pied dans une région et d'y produire la bonne impression souhaitée, et qui nous a aidé à rester ensuite pour mettre en place des programmes durables de gestion des migrations. La capacité de réaction rapide d'une organisation dans le domaine humanitaire exige une attention constante. Nous inscrirons cette question à l'ordre du jour de notre session de printemps du Comité exécutif et diffuserons à cette occasion un document qui fera l'objet d'un débat. Puisque j'ai abordé la question des situations d'urgence, j'aimerais rendre hommage à l'ensemble de notre personnel en Indonésie qui a joué un rôle central dans l'évacuation rapide du Timor occidental en septembre, non seulement de notre propre personnel mais aussi d'autres membres du personnel des Nations Unies et des ONG, suite à l'assassinat brutal de trois fonctionnaires du HCR.

27. Enfin, à propos des services, j'aimerais dire un mot de la recherche, un domaine dans lequel l'OIM a évolué et progressé en 2000. Le premier *Rapport sur les migrations dans le monde* de l'OIM est paru cette année. Nous espérons qu'il servira de référence au débat politique et public sur la migration qui ne manquera pas de s'amplifier dans les années à venir. Nous avons ciblé la majeure partie de nos travaux de recherche sur les défis spécifiques que pose la gestion des migrations. En tant qu'organisation prestataire de services, nous estimons que la recherche de l'OIM doit constituer le premier pas essentiel dans la quête de solutions.

Questions de gestions

28. Le débat sur la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget a dominé le dialogue entre les Etats Membres et l'Administration au cours de cette année. Le Sous-Comité du budget et des finances qui s'est réuni le mois dernier a recommandé une augmentation de 5 % de l'allocation budgétaire accordée à l'Administration et qui était resté gelée pendant les cinq dernières années, le nouveau niveau d'allocation devant s'appliquer aux deux prochaines années, soit 2001 et 2002. Tout en procurant un sentiment de satisfaction, ce résultat laisse entrevoir de nouvelles difficultés de gestion à l'heure où les Membres et les tâches à accomplir croissent rapidement.

29. Le bon côté de la chose, c'est que les Etats Membres de l'OIM ont reconnu le fait qu'une organisation dynamique et en évolution telle que la nôtre devait renforcer ses services administratifs essentiels en proportion de l'expansion de ses activités. Un plus grand nombre de Membres, de programmes et de bureaux exige des niveaux de prestations supérieurs en termes de gestion financière et de personnel, de recherche, de formation, d'inspection et d'évaluation, et aussi d'autres fonctions essentielles de gestion.

30. L'Administration est reconnaissante aux Etats Membres d'avoir bien voulu prendre ses besoins en considération et accorder à l'OIM une exception à la pratique généralisée de gel ou de réduction des budgets administratifs frappant les organisations internationales.

31. Nous partageons également le souhait des Etats Membres de voir les revenus discrétionnaires utilisés davantage comme capital d'amorçage pour des activités de programme dans les pays en développement et en transition et nous mettrons cette idée en pratique au cours de l'année prochaine. Nous lançons un appel aux Etats Membres pour les inviter à aider

l'Organisation dans cet objectif par le versement de crédits additionnels, comme plusieurs d'entre vous en ont déjà annoncé l'intention.

32. S'agissant de l'aspect négatif, nous devons tous être conscients que cette augmentation de 5 % ne nous permettra pas de satisfaire entièrement les besoins qui sont les nôtres aujourd'hui pour assurer à la base le bon déroulement des activités croissantes qui nous sont confiées. Par le passé, les revenus discrétionnaires ont été utilisés pour combler ce manque. Nous allons à présent devoir envisager d'autres façons de nouer les deux bouts. Dans un proche avenir, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre de nouvelles mesures d'économie.

33. Une possibilité serait de transférer certaines fonctions exercées au Siège dans des pays où elles pourraient l'être de manière plus économique. Nous pourrions également devoir ajuster certains aspects de notre politique de ressources humaines – comme la procédure de transformation automatique, à terme, des contrats de durée déterminée en contrats permanents – pour tenir compte des nouvelles réalités, toujours en nous efforçant de protéger le personnel dévoué de l'Organisation, qui est notre principale ressource.

34. Le débat grave et responsable qui a eu lieu cette année sur le niveau de la partie administrative du budget de l'OIM a débouché sur un résultat équilibré. Les Etats Membres ont reconnu les besoins accrus de l'Administration tout en insistant sur la nécessité d'une gestion rigoureuse et d'une quête d'efficacité sans cesse accrue. Je trouve que le résultat de ce débat est à porter au crédit de l'Organisation. Je tiens à remercier le Président du Sous-Comité du budget et des finances pour son travail remarquable et félicite les représentants des Etats Membres qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir à un accord sur ce point épineux.

Autres organisations internationales

35. Comme vous le savez, l'OIM entretient des relations étroites avec de nombreuses organisations internationales s'intéressant à différents aspects du large spectre de la politique migratoire. Je me bornerai à citer ici quelques-uns des faits nouveaux de cette année.

36. L'Organisation internationale du Travail partage avec l'OIM un intérêt profond pour la migration organisée de main-d'œuvre, les droits des migrants, les programmes de formation, le renforcement de potentiel, la prévention de la traite et la protection des migrants victimes de violations de leurs droits. Cette année, l'OIM a intensifié son dialogue avec l'OIT, tant au Siège que sur le terrain. L'OIT est bien implantée dans les régions qui intéressent l'OIM. Par le biais de la coopération, l'OIM peut tirer parti de la large base et de la riche expérience de l'OIT. Dans ce partenariat, l'OIM offre son expérience des opérations et son approche directe. Nous envisageons avec cette organisation un partenariat axé sur les projets, notamment dans les pays en développement et en transition.

37. Un autre nouveau partenariat réunit l'OIM et le Comité consultatif juridique Afro-asiatique, une organisation internationale dont nous saluons aujourd'hui l'admission au sein de l'OIM en qualité d'observateur. Auprès des gouvernements des Etats Membres de l'Asie et du Moyen-Orient et dans une bonne partie de l'Afrique, l'AALCC a un rôle important à jouer sur le plan du traitement réservé aux travailleurs migrants, en droit comme dans la pratique. Cette organisation compte parmi ses membres des pays d'origine, de transit et de destination

d'importance majeure. En avril 2001, l'OIM organisera un forum d'une journée consacrée aux questions migratoires lors de l'assemblée générale des Ministres des pays de l'AALCC qui se tiendra à Bandung, en Indonésie.

38. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est notre partenaire dans la plupart des opérations humanitaires d'urgence. Je rends ici hommage au Haut Commissaire sortant, Mme Sadako Ogata, qui, dix ans durant, a tenu de manière exemplaire le gouvernail de cette organisation humanitaire, et je félicite son successeur, l'ex-Premier Ministre hollandais Ruud Lubbers. La coopération ancienne qu'entretient l'OIM avec le HCR se poursuivra, dans un esprit de solidarité humanitaire, notamment à travers le nouvel accord conclu en juin dernier, qui prévoit l'utilisation des services de transport de l'OIM dans la plupart des mouvements de réfugiés.

Cinquantième anniversaire

39. L'année 2001 marquera le cinquantième anniversaire de l'OIM. Originellement créé en tant que Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe lors d'une cérémonie qui a eu lieu à Bruxelles en décembre 1951, l'OIM est devenue un organisme international d'envergure mondiale, disposant de représentations et déployant d'importantes activités sur tous les continents. Nous avons entrepris avec le Gouvernement belge la mise sur pied d'une commémoration spéciale à Bruxelles. Cette manifestation, bien que tout à fait appropriée, devra être complétée par d'autres. Pour marquer le nouveau caractère de l'Organisation, il nous faut en outre organiser des activités commémoratives non seulement dans les Etats Membres de la première heure, mais aussi dans les régions nouvelles et en expansion de l'OIM – l'Asie et l'Afrique. J'invite tous les Etats Membres à réfléchir à la manière dont nous pourrions tirer parti de cet anniversaire pour mobiliser davantage l'attention et susciter un débat mieux informé sur les questions migratoires dans vos régions respectives.

Annexe II

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

1. C'est pour la seconde année que j'ai le privilège de m'adresser à vous, membres du Conseil de l'OIM, en ma qualité de Directeur général adjoint.
2. Je voudrais féliciter le Bureau sortant présidé par M. Mollander de la Suède pour sa disponibilité et la qualité de la conduite de nos débats durant cette année et, bien sûr, souhaiter la bienvenue à M. le Président et au nouveau Bureau. Je suis sûre que leurs compétences aideront à éclairer nos débats.
3. Je souhaiterais tout d'abord vous remercier tous pour l'attention soutenue que vous avez portée à notre travail tout au long de l'année écoulée. Je voudrais aussi par la même occasion vous rendre hommage pour votre souci constant de la bonne marche de l'OIM.
4. Je voudrais également remercier le Directeur général, Monsieur Brunson McKinley pour son esprit d'ouverture et le travail d'équipe qu'il encourage tant au niveau du siège qu'avec nos bureaux et représentations dans vos pays. Je lui réitère ma foi en ce type de coopération.
5. Je souhaiterais revenir sur les engagements que j'ai pris devant vous il y a un an, le 30 novembre 1999.
6. Mais auparavant je voudrais vous rappeler que c'est en parfait accord avec le Directeur général que nous avons décidé que je m'intéresserai plus particulièrement à certains dossiers "qui nous tiennent à cœur et qui ont une importance stratégique pour l'Organisation".
7. Le premier dossier est lié à la problématique du genre à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation. Deux préoccupations majeures nous animent dans ce domaine : d'abord la formulation de projets spécifiques pour les femmes migrantes pour faire face à la féminisation croissante des flux migratoires, et ensuite un meilleur équilibre dans la politique de recrutement de l'Organisation. Dans ces deux domaines des progrès substantiels ont été enregistrés.
8. C'est ainsi que 8 projets ont été proposés :
 - L'appui à une campagne d'information sur les trafics d'êtres humains aux Philippines,
 - La préparation d'un manuel pour les chercheurs et les praticiens des questions de trafic de migrants,

- La production d'un film vidéo pour promouvoir les retours de médecins femmes afghanes réfugiées au Pakistan,
- L'approvisionnement en fonds de démarrage d'un projet "santé et migrations" au bénéfice des femmes migrantes en Europe,
- Une contribution aux frais de distribution d'un film sur les enfants migrants abandonnés,
- Une campagne d'information visant les employeurs de domestiques femmes au Costa Rica,
- Un programme de formation pour des adolescents en attente de réinstallation dans un camp de réfugiés au Kenya,
- La mise à jour et la réimpression de la publication de l'OIM portant sur "Le trafic des femmes de République dominicaine à des fins d'exploitation sexuelle".

9. En ce qui concerne le rééquilibrage du personnel, je peux vous annoncer comme nous l'avions fait au moment du SCBF que le pourcentage de femmes dans tous les niveaux de l'Organisation est passé à la fin du mois de septembre 2000 à 31%.

10. Il y a cependant nécessité de convaincre davantage et toujours plus les personnes qui développent des projets au sein de l'Organisation pour qu'ils prennent en compte cette dimension. De même, je dois reconnaître qu'en ce qui concerne l'équilibre entre hommes et femmes au sein de l'Organisation, une accélération est nécessaire. La pression particulière mise sur l'équipe au niveau senior avec les "briefings" spécifiques devra pouvoir nous aider.

11. Enfin, je me dois de vous signaler que je participe, aussi souvent que possible, aux réunions internationales consacrées aux femmes et en particulier chaque fois qu'il est opportun pour l'OIM d'y introduire la problématique des migrations.

12. Pour conclure sur ce dossier sur le genre, je dirai qu'il y a un an, je vous demandais ici de nous aider à allouer davantage de ressources sur cette thématique du genre. Aujourd'hui, toujours au nom de l'équité, je vous renouvelle cet appel.

13. Le second dossier a trait aux relations avec les Nations Unies et les autres organisations internationales. Celles-ci sont essentielles tant au niveau politique que diplomatique ainsi qu'au niveau des programmes thématiques que nous développons. Nos relations avec le HCR, l'ONUSIDA, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, etc, et ceux dont le Directeur général a parlé tout à l'heure, se sont renforcées. Il en a été de même avec les Institutions de Bretton Woods. Toujours dans le domaine financier, nous avons recherché de nouveaux partenariats et avons entrepris d'établir des relations avec la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (BID). Des conventions nouvelles ont pu être signées ou vont l'être incessamment. A côté de cela, les accords de coopération qui existaient font l'objet d'évaluations systématiques.

14. Un autre dossier auquel nous nous sommes intéressés est l'intégration des pays de langue française dans l'Organisation. Je devrais dire une meilleure intégration des pays de langue française dans l'Organisation et une plus grande utilisation de celle-ci.

15. Les initiatives visant à l'intégration des pays francophones ont essentiellement concerné les pays africains mais aussi certains pays francophones d'Asie et d'Amérique. Des visites ont déjà été faites dans certains pays pour y rencontrer les autorités, examiner les problèmes migratoires auxquels ils sont confrontés et envisager, au delà de l'adhésion recherchée, les domaines sur lesquels il est possible de construire un véritable partenariat.

16. Au niveau de l'utilisation de la langue française comme langue de travail dans notre Organisation, il y a en effet lieu de noter un net accroissement. Mais nous souffrons toujours au niveau de la traduction d'un manque de capacité de traduire du français vers l'anglais.

17. Un autre dossier également est celui du continent africain. J'affirmais l'année dernière que l'Afrique était aussi une région clé pour l'OIM et que je travaillerais activement à y renforcer notre présence. C'est ce qui a été fait à travers de multiples visites mais surtout à l'occasion des réunions organisées par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), comme pendant les sommets d'Alger et de Tripoli/Sirte de 1999. Les objectifs sont multiples et variés. A chaque fois il s'agissait pour l'OIM de renforcer le partenariat aussi bien interne avec nos bureaux régionaux et nationaux que nous avons dans les pays africains, qu'externe avec les gouvernements d'une part et avec les institutions sous-régionales et internationales d'autre part (en tête de celles-ci bien sûr nous notons l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), mais aussi la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine). Nous avons également durant ces visites eu des contacts avec les bureaux régionaux du PNUD, de l'UNICEF et de la FAO avec lesquels nous développons ou envisageons de développer des programmes spécifiques). Les thèmes abordés vont du traitement des situations de post conflit avec la démobilisation et la réintégration des soldats dans la société civile jusqu'à la formation des fonctionnaires concernés par la gestion des flux migratoires en passant par la poursuite de la mise en œuvre de notre programme de retour des nationaux hautement qualifiés (que nous appelons Programme RQAN) ou par le montage de nouveaux projets autour de la thématique "migrations et Sida".

18. Le suivi de nos actions avec les pays membres nous a paru essentiel pour garantir la pérennité de nos actions et de nos relations. Pour nous, il s'agissait de réagir à temps auprès des pays qui le sollicitent pour répondre avec des programmes précis et concrets qui les aideront à prévenir les crises et à anticiper les retombées indésirables des mouvements migratoires. Et bien nous l'avons fait avec la promotion d'exercices sous-régionaux comme la Conférence de Dakar en octobre 2000 où il a été possible de faire adopter, au niveau ministériel, une déclaration dite "Déclaration de Dakar", où tous les pays de la sous-région Ouest-africaine se sont engagés dans un dialogue sous-régional et un certain nombre d'autres dispositions concrètes comme la création d'Observatoires des migrations ou encore la mise sur pied de programmes de formation en commun et en partenariat avec les institutions sous régionales qui les fédèrent. Relevons ici que nos efforts pour améliorer nos relations avec nos partenaires ont conduit certains de nos membres à se mettre entièrement ou partiellement à jour de leurs cotisations au cours de l'année 2000.

19. Enfin, nous avons pensé qu'un effort particulier devrait être fait pour mobiliser la diaspora, où qu'elle se trouve, et en particulier dans les pays développés où les personnes qualifiées acquièrent et développent des compétences nouvelles dont devraient bénéficier, d'une manière

ou d'une autre, les pays africains d'origine. C'est ce que l'on pourrait appeler la "migrations pour le développement". C'est ainsi que nous avons lancé un programme commun avec le Centre (canadien) de Recherche pour le Développement International (CRDI) et la CEA à Addis Abeba pour mobiliser cette diaspora et forger des partenariats novateurs, notamment avec les associations représentatives de cette diaspora ici en Europe et les ONG. Une première réunion s'est tenue à Addis Abeba en février 2000 suivie d'une autre réunion ici à Genève au siège de l'OIM et d'une troisième réunion à Dakar. Nous sommes sur le point de créer ensemble un programme d'envergure dans ce domaine. Ce programme aura pour vocation, à terme, d'accompagner le futur RQAN que j'évoquerai plus loin.

20. Comme je le prévoyais également l'année dernière, ces domaines spécifiques ne sont "ni inamovibles ni définitifs" et, en étroite symbiose avec le Directeur Général, nous avons élargi nos domaines de préoccupations.

21. Au plan interne d'abord, j'ai suivi attentivement les exercices de préparation des propositions de budget au cours des différents SCBF. Ces exercices sont d'autant moins aisés que nous devons prendre en compte deux facteurs quelque peu antinomiques : d'une part l'Organisation ne peut remplir son mandat que si elle est en mesure de répondre aux besoins en matière de gestion des migrations de la communauté internationale dans son ensemble et dans les pays membres de l'OIM en particulier, ce qui nécessite une organisation solide des services de l'OIM mais également une capitalisation toujours plus grande de nos expériences passées. Cette organisation passe par la mise en place de bureaux dans les pays membres et aussi de bureaux régionaux à même d'observer les phénomènes migratoires et d'organiser et d'aider surtout les pays à organiser les réponses adéquates. Cette dynamique "préventive" nécessite des investissements. C'est en particulier vrai dans toutes les zones du monde où des problèmes potentiels peuvent être détectés et dans les pays "en développement" où "migrations et développement" doivent nécessairement être liés. Nous avons d'autre part les pays membres qui ont des ressources limitées et qui ont une ferme volonté de ne pas voir augmenter leurs contributions sur l'ensemble des institutions du Système des Nations Unies et des Organisations internationales. Avec l'équipe en charge de la construction des propositions, nous avons veillé à la cohérence des propositions élaborées tout en privilégiant les aspirations des pays membres et en particulier celles émanant des pays qui en ont le plus besoin, je veux parler des pays du Sud.

22. Très tôt aussi, nous nous sommes intéressés aux problématiques des pays et des institutions régionales des autres continents et en particulier de l'Asie et de l'Amérique latine. C'est ainsi qu'une première mission en Asie nous a conduit au Bangladesh et au Sri Lanka, en août 2000, et nous a permis de prendre des contacts fructueux avec les autorités de ces pays, de bien mesurer l'ampleur des problèmes auxquels ils sont confrontés et d'entendre surtout de ces autorités ce qu'elles attendent de l'OIM. Le forum régional de l'APC a été l'occasion pour moi d'élargir des contacts et de bien appréhender les effets de cette concertation, mais également les limites de ce type de concertation. Nous prévoyons de nous rendre en 2001 au Vietnam, au Laos, au Cambodge et en Thaïlande, aux Philippines et en Malaisie en complément des travaux que le Directeur général a déjà entamés dans ces pays.

23. Pour ce qui concerne le Moyen Orient, cette année nous avons eu le plaisir de visiter Djeddah et d'établir des relations avec la Banque Islamique de Développement. Les contacts sont donc prometteurs et nous prévoyons que cette institution finance prochainement certains de nos

projets. Toujours au Moyen-Orient, rendez-vous a été pris avec les autorités du Yémen pour 2001 dans le cadre d'un accord de coopération.

24. Dans un dernier temps, je souhaiterais vous faire part de notre vision des choses en ce qui concerne l'avenir.

- a) Après l'Amérique latine, pour bien ancrer l'Afrique dans les pratiques de l'OIM, nous avons pensé qu'un document stratégique était nécessaire. Un tel exercice n'est pas simple. Il est en plus délicat et c'est la raison pour laquelle nous entendons procéder par étapes et par consultations successives avec vous. La première version élaborée par l'OIM fait partie des documents de ce Conseil. Nous sommes à votre écoute pour recevoir vos commentaires et vos suggestions. Nous espérons pouvoir, sur cette base, établir une version améliorée sur laquelle il sera possible de bâtir un plan d'action à court, moyen ou même à long terme.
- b) En ce qui concerne les pays en développement en général, nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer les pays dans leur capacité à gérer les phénomènes migratoires. Beaucoup de pays ont besoin de former leurs fonctionnaires, de mettre en place des circuits de collecte et d'analyse de données sur les déplacements de leurs populations, que ces populations se situent à l'intérieur de leur territoire national, à travers leurs frontières avec les pays voisins ou bien encore avec les pays les plus lointains. Ce n'est que si ces structures existent et sont fonctionnelles que ces pays pourront définir et appliquer une politique en matière de migrations. Ces formations s'étendent à la formation de personnels spécialisés dans la gestion des populations les plus "à risques" comme les femmes et les enfants qui méritent une attention particulière. Notre sentiment est que ce type d'action, primordiale pour les pays en développement qui en ont besoin, doit se faire à l'échelle aussi régionale, en partenariat avec les organisations dont ces pays se sont dotés. C'est ainsi que l'OIM doit promouvoir des "Dialogues régionaux" susceptibles d'améliorer la diplomatie et les processus consultatifs entre pays d'une même région. Il en est ainsi du "MIDSA" que le Directeur général vient de citer au niveau de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Après l'appel de Dakar en octobre 2000, nous espérons que l'Afrique de l'Ouest aussi créera son processus de dialogue régional de même que l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est (le Maghreb étant bien entendu compris dans l'espace méditerranéen).
- c) Enfin, notre programme RQAN (Return of Qualified African Nationals) va nous donner l'occasion de développer et de tester en Afrique de nouveaux concepts. En effet, ce programme qui a forgé une part importante de la notoriété de l'OIM en matière de retours et qui a permis de ramener chez eux quelques 2000 volontaires hautement qualifiés depuis 1983, a été évalué par l'Union Européenne. Les recommandations de cette évaluation ont porté non seulement sur la poursuite de ce programme mais aussi sur l'élargissement du partenariat. L'OIM souhaite que cette nouvelle phase du RQAN continue à aider les pays du Sud à accéder à leurs ressortissants qualifiés expatriés sur la base d'un volontariat au retour des individus, sur la base de besoins bien identifiés et d'accords de coopération négociés parfaitement clairs quant aux engagements des parties. L'OIM souhaite par ailleurs que cette nouvelle phase du RQAN soit innovante : 1) qu'interviennent dans le processus de conceptualisation puis de mise en œuvre non seulement les gouvernements des pays bénéficiaires (pays d'origine) mais des pays d'accueil et aussi les associations de la diaspora et d'anciens migrants ainsi que toutes les forces qui agissent sur l'emploi en Afrique et en particulier le secteur privé du Sud comme du Nord. Je voudrais vous dire

qu'en réalité les créateurs d'emploi dans les pays du Sud se trouvent dans le secteur privé, se sont les entreprises privées qui créent les emplois actuellement, les gouvernements étant sous le joug de beaucoup de programmes d'ajustement structurel et de conditionnalités qui limitent la masse salariale du secteur public des pays de retour, 2) nous souhaiterions que ce nouveau Programme intéresse aussi bien les ressortissants du pays d'origine que les anciens ressortissants (ayant pris une autre nationalité), 3) ce nouveau RQAN aussi pourrait être temporaire et/ou séquencé, voire même virtuel, à savoir que les investissements peuvent se faire à partir du pays d'accueil, 4) que l'accent soit mis dans ce nouveau RQAN aussi sur les pays francophones qui ont été quelque peu délaissés dans les phases précédentes. Le séminaire de reconceptualisation intéressera tous les intervenants potentiels et l'OIM à travers des experts qualifiés tant gouvernementaux que des institutions du Nord et du Sud.

- d) En ce qui concerne l'Asie et l'Amérique latine, pour le futur ce sont les grandes problématiques de ces pays et de ces institutions régionales tels que le règlement des situations post-conflit, le trafic surtout des êtres humains, la situation particulière des femmes et des enfants et les pandémies qui accompagnent la migration qui nous intéresseront à l'avenir. Nous visiterons un certain nombre de ces pays au courant de l'année 2001. Une visite sur le terrain est à notre avis toujours une expérience plus enrichissante.

Le processus de Puebla a été et restera exemplaire pour nous. Nous comptons participer davantage à ces rencontres et peut-être voir en la matière comment visualiser globalement l'ensemble des problématiques relatives à la gestion des migrations dans ces régions.

- e) Enfin, d'une manière générale, nous souhaitons faire progresser la prise en compte de l'expertise de l'OIM partout où elle est pertinente et en particulier dans les agendas des principales agences du système des Nations Unies ou des grandes institutions internationales. Ainsi, à l'exemple de notre participation, cette année, à la réunion de Durban sur le VIH-SIDA, nous souhaitons être associés à d'autres débats mondiaux majeurs comme celui qui va réunir les pays les moins avancés en mai 2001 à Bruxelles à l'initiative de la CNUCED ou continentaux comme le sommet des Chefs d'Etat de l'OUA en Zambie en juillet 2001 ou enfin la Conférence mondiale contre le racisme prévue par l'ONU en 2001 à Durban (Afrique du Sud).

25. Au-delà de la recherche de nouveaux moyens financiers, nous cherchons surtout à améliorer notre image politique, la reconnaissance de notre savoir-faire et, finalement, la prise en compte des grands défis qui accompagnent les mouvements migratoires dans le monde et le développement de nos pays. C'est une tâche difficile à laquelle je compte, aux côtés du Directeur Général, contribuer de toutes mes forces.